



## COMITE TECHNIQUE ATI DU 20 septembre 2017

### COMPTE RENDU

Séance du 20 septembre 2017

Date de convocation : 4 septembre 2017

**Membres en exercice** : 24 titulaires et 24 suppléants

**Membres votants** : 12/24 puis 13 en cours de séance

La règle du double quorum est respectée quorum général 12/24 puis 13/24, quorum privé 8/12 puis 9/12.

L'an deux mille dix-sept, le vingt septembre, le Comité Technique de l'ATI Vidourle Camargue dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Vauvert.

Présents :

Collège des collectivités :

**Avec voix délibérative** : Katy Guyot, Olivier Penin, Henry Sarrazin, Marie Pasquet,

Collège des consulaires :

**Avec voix délibérative** : Pascal Chabert

Collège des associations :

**Avec voix délibérative** : Stéphan Jannez, Alice Badoux, Daniel Payen, Lisy Jonquet, Robert Lefort / David Quinot (voix interdépartemental)

Collège société civile :

**Avec voix délibérative** : Daniel Remy, Catherine Berti puis Annelyse Chevalier

**Techniciens et partenaires invités** :

Zoé Valat (CD30), Jean-Luc Fabre (CD34), Carole Agou (CCI Montpellier), Karine Diaz (CCPL), Marie Galand (AG Région Occitanie)

**Techniciens ATI:**

Yannick Reboul, Catherine Bazile.

Mme Guyot vérifie le quorum et précise en ouverture du Comité Technique l'ordre du jour :

**Avis de pré-sélection des dossiers** :

- Améliorer et pérenniser des paysages et une culture remarquable du Grand Site de France Camargue Gardoise, SM Camargue Gardoise.
- Rénovation éco-performante de l'éclairage public de Lunel, Commune de Lunel

La Présidente, Mme Katy Guyot ouvre la séance et vérifie le quorum.

### 1 - Avis de présélection :

#### **Améliorer et pérenniser des paysages et une culture remarquable du Grand Site de France**

**FEDER** : Axe/Objectif thématique/Priorité d'investissement mobilisés/Objectif spécifique :

**Axe 4** : Préserver et valoriser le territoire et ses ressources au bénéfice d'une croissance durable

**Objectif thématique 6** : préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources

**Priorité Investissement 6c** : préserver et protéger l'environnement et encourager une utilisation rationnelle des ressources, en conservant, protégeant, favorisant et développant le patrimoine naturel et culturel.

**Objectif spécifique** : Développer le tourisme autour de sites naturels et culturels

**Action** : Investissements matériels, aménagements et équipements de sites naturels et valorisation et promotion des sites culturels et naturels régionaux.

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte Camargue Gardoise (SMCG)

Mise en place de l'Axe 1 du plan d'action du SMCG autour du label GSF « Améliorer et pérenniser des paysages et une culture remarquable ». Ce projet a pour enjeux la préservation des espaces naturels, leur mise en valeur et la sauvegarde du cadre de vie au travers de trois outils :

- Un observatoire photographique des paysages
- Une Charte architecturale et paysagère
- Des outils de signalétique

Il vise à la conservation du label Grand Site de France en respectant notamment les recommandations de l'inspection.

Objectifs :

- Soutien à la démarche de labélisation Grand Site de France
- Soutien à une action visant à promouvoir et valoriser les sites naturels du territoire
- Développement de la fréquentation de la Maison et du Sentier de découverte du Grand Site
- Sensibilisation et préservation de la qualité paysagère
- Transmission de l'identité paysagère, culturelle et architecturale du territoire

Publics cibles : touristes du Grand Site de France, habitants du territoire.

Postes de dépenses	Total TTC	Recettes attendues	
Investissement	142 273.99 €	Autofinancement (21,20%)	40 049.58 €
Ingénierie	40 620.39 €	DREAL (25,36%)	47 937.86 €
Frais indirects	6 093.06 €	FEDER demandé (53,44%)	101 000 €
		FEDER proposé (53,75%)	101 589 €

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 14.75/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide de boitiers.

**Vote : Pour : 12**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

### Rénovation éco-performante de l'éclairage public de Lunel

FEDER : Axe/Objectif thématique/Priorité d'investissement mobilisés/Objectif spécifique :

**Axe : 3** : Encourager la transition énergétique

**Objectif thématique : 4** : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone dans tous les secteurs

**Priorité Investissement : 4c** : Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Objectif spécifique : 9** : Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics et le logement social

Maître d'ouvrage : Commune de LUNEL

Ce projet s'inscrit dans cette politique de maîtrise des consommations énergétiques, le bilan montrant que l'éclairage public représente 30% des consommations d'électricité de la Ville. Ce projet va permettre la réalisation de 80,02% d'économie de Kwh, à l'échelle du projet (soit 25 % environ du parc d'éclairage public), et participer ainsi de façon substantielle à la réduction des GES.

Objectif :

- Baisse des consommations énergétiques de l'éclairage public
- Amélioration de la qualité de l'éclairage (puissance et uniformité)
- Diminution de la pollution lumineuse (suppression des luminaires boules)

- Adaptation de l'éclairage aux particularités de proximité, aux évènements ou manifestations programmées.
- Innovation technique de gestion des abaissements d'intensité lumineuse avec la télégestion.

Postes de dépenses	Total HT	Recettes attendues	
<b>Rénovation éclairage public</b>	867 239 €	Autofinancement (50%)	433 619 €
		FEDER demandé (50%)	433 619 €
		FEDER ATI proposé	299 228 €

Soumis à la grille de sélection en séance du Comité de programmation, le projet obtient une note de 12.75/20.

Il est procédé au vote électronique à l'aide de boitiers.

**Vote : Pour : 12**  
**1 non votant concerné par le dossier : M. Sarrazin**  
**Abstention : 0**  
**Contre : 0**

**L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 15h00.**

**Signature de la Présidente :**

